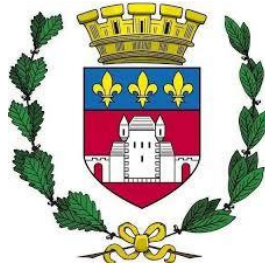


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
LEVROUX

### **Délibération 2020-40 : Révision du PLU**

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Levroux, dûment convoqués en date du 7 octobre 2020 par le Maire, se sont réunis à la maison du peuple sis rue Gambetta sous la Présidence du Maire Alexis Rousseau-Jouhennet.

Présents (25) : M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Michèle Prévost, M. Dominique Valignon, Mme Sandrine Limet, M. David Sainson, Mme Pascale Descampeaux, M. Michel Descout, Mme Jacqueline Auger, M. Gaëtan Boué, Mme Bernadette d'Armaillé, M. Michel Sémion, Mme Agnès Pistien, M. Frédéric Chevallier, Mme Carole Moreau, M. Thierry Pinault, M. Matthias Vachet, Mme Léa Trémeau, M. Philippe Barrault, Mme Christelle Le Prévost, M. Thierry Texerault, M. Nicolas Cousin, Mme Séverine Pivot, Mme Sylvie Devers, M. Laurent-Michel Pineau, Mme Martine Bertard.

Excusé(s) (2) : Mme Tori Robaer qui a donné son pouvoir à Michèle Prévost, M. Jean-Louis Pesson qui a donné son pouvoir à Sylvie Devers

Date de la convocation : 7 octobre 2020

Secrétaires de la séance : Léa Trémeau et Christelle Le Prévost

### **Révision du PLU**

Vu la délibération 2016-133 du conseil municipal de la commune de Levroux en date du 27 décembre 2016 approuvant le PLU,

Les objectifs poursuivis pour la révision du plan local d'urbanisme sont les suivants :

- étendre le plan local d'urbanisme à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Levroux,
- reconsidérer les dispositions du plan local d'urbanisme relatives à la localisation des zones à urbaniser,
- achever le règlement des zones UPa et UPb (centre patrimonial de la commune) pour prendre en compte le travail de recensement qui a été commencé en relation avec les services de la direction territoriale de l'architecture et du patrimoine,
- revoir le règlement des zones naturelles et agricoles, pour mieux protéger les perspectives paysagères.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
LEVROUX

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public, à la mairie de Levroux, à la mairie annexe de Saint-Martin-de-Lamps et sur le site internet de la commune des documents provisoires du PLU au fur et à mesure des études ;
- exposition en mairie des documents d'études ;
- possibilité pour le public de faire connaître ses observations et ses propositions sur un registre ouvert en mairie, à la mairie annexe de Saint-Martin-de-Lamps et sur le site internet de la commune (<http://www.ville-levroux.fr>) ;
- tenue d'une réunion publique au moins pour présenter le projet

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à la révision du PLU et de solliciter de l'État, dans les conditions définies aux articles L.1614-1 et L.1614-3 du Code général des collectivités territoriales, une compensation afin de couvrir les dépenses entraînées par les études et l'établissement du P.L.U.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de l'Indre

Le Maire

Alexis Rousseau-Jouhennet